Image not found or type unknown

rapatriement et déclaration en France de revenu à l'étrang

Par **navigator**, le **02/11/2009** à **08:35**

Bonjour,

Je suis bi-national (Français/Algérien) résident en France.
J'ai crée une société (SARL) en Algérie et je paye mes impôts sur les bénéfices en Algérie.
Dois je déclarer ces revenus en France ?
Si je décidais de rapatrier une partie de ces bénéfices ou tout simplement me donner un salaire que je voudrais transférer en France, dois je les déclarer ? si oui je serais taxé à combien ?

Merci d'avance pour vos réponses

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés